



*Des maires unis pour la forêt et le bois local*

**COMMUNIQUE DE PRESSE  
MAI 2023**

## Assemblée générale : Les Communes forestières sont sur tous les fronts !

*Afin de revenir sur cette année 2022 qui fut riche en évènements concernant la forêt et le bois, l'association des Communes forestières convie les élus municipaux et personnalités à leur Assemblée générale.*



4 mai 2023  
de 14h15 à 17h30



Levens, Salle Fuon  
Pench

La gestion durable des espaces forestiers représente un enjeu fort dans les Alpes-Maritimes. En tant que propriétaire de forêt et aménageur du territoire, les communes sont responsables de la pérennité des peuplements forestiers communaux et peuvent agir pour encourager la gestion des forêts privées.

Les Communes forestières des Alpes-Maritimes c'est plus de 40 élus formés en 2022, un appui et une mobilisation des maires sur le risque incendie, une relance de la mobilisation de bois par la création de pistes forestière dans de nombreuses communes, mais aussi le développement du bois énergie face à la crise énergétique.

La forêt se place au cœur de nombreux projets dans le mandat des élus, c'est pourquoi notre association les forme et les accompagne.

A l'heure où les Communes forestières et l'ONF renouvellent leur convention de partenariat, fixant des actions communes pour la gestion durable de la forêt publique, et après la récente visite de la directrice générale de l'Office national des forêts à la Bollène-Vésubie. L'Assemblée générale retracera l'engagement de l'association sur la mobilisation des bois en forêt communale.

### *Les grands principes de la convention Communes forestières – ONF :*

1. Le respect du rôle de l'élu comme décideur de la gestion de sa forêt et de son territoire.
2. La précision des critères d'application de parcelles forestières au régime forestier, en veillant au maintien d'un parallélisme avec les critères de distraction.
3. L'évolution du processus d'élaboration et le contenu des aménagements forestiers.
4. Le déploiement conjoint d'actions pour rétablir l'équilibre sylvo-cinégétique.
5. La définition d'une stratégie de commercialisation des bois des collectivités, garante d'une valorisation optimale des produits de la sylviculture.
6. Le développement des contrats afin de conforter l'approvisionnement des entreprises locales et d'accroître la valeur ajoutée dans les territoires.

*Les Communes forestières sont au service des élus et des acteurs forestiers. Elles œuvrent au développement, à la valorisation et à la préservation du patrimoine forestier pour une gestion durable faisant de la forêt des collectivités un élément fort de développement local. - Voir le site internet [www.communesforestieres-paca.org](http://www.communesforestieres-paca.org)*

**Contact presse :** Laura CHANTOIN : 07 57 08 16 22 - [laura.chantoin@communesforestieres.org](mailto:laura.chantoin@communesforestieres.org)

